REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2018**

Compte rendu affiché le **04 juillet 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 juin 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Armand MENZIKIAN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Matthieu FISCHER, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR, Oscar ARAZ.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	25

Objet :

18.06.0975
Régie de recettes de la ludothèque - Avis sur une demande de remise gracieuse

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 12 JUIL. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le procès-verbal de vérification en date du 20/01/2017 concernant la régie de recettes de la ludothèque ;

Vu le dépôt de plainte enregistré au commissariat de police de Vaulx-en-Velin en date du 27/12/2016 ;

Considérant qu'un déficit de 6 046,50 € a été constaté dans la caisse de la ludothèque ;

Considérant les circonstances de ce vol, les insuffisances dans la tenue de la régie, les négligences dont sa tenue a fait l'objet ;

Considérant cependant l'insuffisante sécurisation du bureau du régisseur, et l'insuffisant contrôle opéré sur l tenue de la régie ;

Considérant ainsi que la responsabilité peut être partagée entre le régisseur et la collectivité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.

Nombre de suffrages exprimés : 25
Votes Pour : 25
Votes Contre :
Abstention : 6

➢ donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse, à hauteur de 50% du préjudice, soit 3 023,50 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY